

Du : **05 OCT. 2022**
 Arrêté de mise à jour des annexes du
 Plan local d'urbanisme de la commune
 de Le Vigon.
 N° 202200549

Au Préfet de Limoges Métropole,
 Vu le code de l'urbanisme notamment ses articles
 L.151-10, L.151-18 et L.151-21,
 Vu le Décret en date du 29 avril 2017 approuvant
 le Plan local d'urbanisme de Le Vigon,
 Vu le code de l'environnement, notamment l'article
 L.101-6,
 Vu notamment les documents annexes,
 L'ARRÊTE :

ARRÊTÉ

Article 1. Les annexes du Plan local d'urbanisme de la commune de Le Vigon sont mises à jour en
 un des documents annexes au présent arrêté. L'annexe a pour contenu l'implication de l'Etat des unités
 urbanistiques.

Article 2. Le présent arrêté est affiché sur les documents annexes à l'urbanisme de public à la mairie
 de Le Vigon et au siège de Limoges Métropole à la date de publication.

Article 3. Le présent arrêté sera affiché à la mairie de Le Vigon et au siège de Limoges Métropole,
 dans les lieux.

Fait à Limoges, le 05 OCT. 2022

ARR-URBA_202200549

Le Préfet,
 Guillaume GILBERT
 Pour le Préfet
 M. GILBERT
 M. GILBERT
 M. GILBERT



ARRÊTÉ

Arrêté de mise à jour des annexes du Plan local d'urbanisme de la commune de Le Vigon

1 DOCUMENT - Publié le 10 Octobre 2022



ARR_URBA_202200549_MISE_A_JOUR_ANNEXES_PLU_LE_VIGON.pdf
 (.pdf, 273,0 Ko)

 **TÉLÉCHARGER**